



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Avis public

Règlement établissant l'abrogation des règlements R40-03-99, R47-03-00 et R59-03-03 concernant un programme de revitalisation.

Un avis de motion pour le projet de règlement R-223-2023 sur l'abrogation des règlements R-40-03-99, R-47-03-00 et R59-03-03 concernant un programme de revitalisation à l'égard des particuliers et des immeubles commerciaux, institutionnels et à vocation récréotouristique à l'intérieur de certaines zones dans la municipalité a été déposé à la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2023.

Le projet de règlement R-223-2023 est aussi déposé.

L'adoption du règlement R-223-2023 aura lieu à la séance extraordinaire du conseil prévue le 7 décembre 2023 à 18h30.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 6^e jour de décembre 2023

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6^e jour du mois de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 6^e jour du mois de décembre 2023.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière